

# MATTEAU POIRIER AVOCATS INC.

417, RUE SAINT-NICOLAS, BUREAU 200, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 2P4  
TÉLÉPHONE : (514) 281-0033 • TÉLÉCOPIEUR : (514) 284-9328  
COURRIEL : [BUREAU@MATTEAUPOIRIER.COM](mailto:BUREAU@MATTEAUPOIRIER.COM)

---

Le 30 avril 2019

Tribunal administratif du travail  
35, rue de Port-Royal Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3L 3T1

**OBJET :** Demande de reconnaissance du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) – Secteurs 1

---

Madame,  
Monsieur,

Nous sommes les procureurs du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (ci-après « CQGCR »).

En vertu des articles 12 et suivants de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1), le CQGCR dépose les demandes de reconnaissance suivantes dans les secteurs de production 1 :

- Dans cadre de productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'annexe 1 de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) relevant du secteur 1 destinées principalement et originalement à la distribution commerciale en salle, les fonctions de :
  - a) Régisseur d'extérieurs (*Location Manager*)
  - b) Assistant régisseur d'extérieurs (*Assistant Location Manager*)
  - c) Rechercheur de lieux de tournage (*Location Scout*)
- Dans le cadre de productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'annexe 1 de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c.

TAT/ML MESS-02/MAT/19 09/12

S-32.1) relevant du secteurs 1 destinées principalement et originalement à la diffusion sur un service de programmation linéaire titulaire d'une licence du CRTC, les fonctions de :

- a) Régisseur d'extérieurs (*Location Manager*)
  - b) Assistant régisseur d'extérieurs (*Assistant Location Manager*)
  - c) Recherchiste de lieux de tournage (*Location Scout*)
- Dans le cadre de productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'annexe 1 de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) relevant du secteur 1 n'étant pas principalement et originalement destinées à la distribution commerciale en salle ou à la diffusion sur un service de programmation linéaire titulaire d'une licence du CRTC;
- a) Régisseur d'extérieurs (*Location Manager*)
  - b) Assistant régisseur d'extérieurs (*Assistant Location Manager*)
  - c) Recherchiste de lieux de tournage (*Location Scout*)

Ces fonctions sont actuellement représentées par l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) en vertu de l'article 35, L.Q. 2009 c. 32. Dans les secteurs de production 3 et 4, ces fonctions sont représentées par le CQGCR.

Vous trouverez ci-joint les résolutions du CQGCR autorisant le dépôt des demandes, une copie certifiée conforme des règlements du CQGCR et la liste de ses membres.

Cordialement,



Chantal Poirier



Lisane Bertrand

Matteau Poirier avocats Inc.  
Procureurs du CQGCR

c.c. : Mme Chantal Barrette, CQGCR  
P.J.

TAT:MTL MESS:02MAI'19 09:12